

Séance ordinaire  
7 août 1980.

Le sept août mil neuf cent quatre vingt à vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Allary, Maire.

Présents: M<sup>rs</sup> Allary, Ferrer, Bordenon, Philippeau, Joseph, Mazia, Villet, Chiraud.

Absents: M<sup>rs</sup> Guédo, Faure, Duroucié.

Date de convocation: 2 août 1980.

Secrétaire de séance: M. Chiraud

Subvention au Syndicat de voirie de Monthon - La Rochefoucauld pour l'achat d'un "Point à Temps"

Monsieur le Président ouvre la séance et rend compte au Conseil Municipal du projet d'acquisition par le Syndicat de Voirie de MONTHON-LA ROCHEFOUCAULD d'un appareil tracté pour l'épandage du goudron, dit "Point à Temps", destiné aux travaux d'entretien sur la voirie des communes syndiquées.

Après en avoir délibéré et considérant les services éminents que peut rendre ce matériel, le Conseil Municipal décide d'attribuer au Syndicat une subvention de 616 francs, cette somme représentant la part de la commune dans le financement de l'achat du "Point à Temps", lequel s'élève, au total, à 50000 francs, ce qui entraîne pour chaque commune une participation de 4 francs par habitant.

Il est à noter cependant, que les travaux qui devaient être faits depuis le mois d'avril dernier ne sont toujours pas faits.

Téléphone public

Implantation d'une cabine voie publique.

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe le Conseil Municipal qu'une Convention doit être signée avec la Direction des Télécommunications de la Région POITOU CHARENTES pour l'implantation d'une cabine téléphonique voie publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Autorise Monsieur le Maire à signer ladite Convention.

Fait et délibéré les jour, mois et au susdits. Ont signé les membres présents.

    
  